

Paris met en œuvre la modernisation de ses équipements municipaux dédiés à la jeunesse

Portée depuis un an par Pauline Véron, adjointe à la Maire, la concertation sur la modernisation des équipements municipaux dédiés à la jeunesse a donné lieu à plus de trente réunions de travail et à des innovations qui seront progressivement mises en œuvre à partir de cette année.

Depuis 2001, l'action volontariste de la municipalité a permis de rattraper un réel retard en créant de nombreux équipements publics de proximité qui favorisent l'accès des jeunes à l'autonomie. Souvent implantés dans les quartiers Politique de la Ville, ils rendent une mission d'accueil et d'information absolument nécessaire.

Plus de 200M€ sont consacrés chaque année par la Ville au financement des dispositifs dédiés aux jeunes. En effet, à l'initiative d'Anne Hidalgo, l'Exécutif parisien met en œuvre et soutient de nombreuses actions, dans tous les domaines : le logement des jeunes, l'accès aux droits, la santé, l'insertion et l'emploi, la citoyenneté, l'accès au sport ou à la culture, notamment dans les quartiers populaires.

Une concertation inédite et exemplaire, associant tous les acteurs

Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge de la jeunesse, a lancé il y a un an une vaste concertation pour moderniser le fonctionnement des équipements municipaux dédiés à la jeunesse. Principal objectif : prendre en compte l'évolution des modes de vie et des besoins des nouvelles générations, pour répondre encore mieux à leurs attentes.

Les acteurs de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes ont été invités à participer à cette concertation. Plus de 30 réunions de travail se sont tenues, dans des formats souvent innovants, à l'exemple d'un World Café qui a permis d'identifier les bonnes pratiques et de libérer la créativité.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les élus d'arrondissements, les jeunes usagers, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et les services de la Ville de Paris ont travaillé ensemble, abordant notamment les questions de la participation des jeunes au fonctionnement des équipements, l'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages des jeunes, ou encore la polyvalence des missions de ces structures.

Deux priorités mises en avant par les jeunes et les associations

Deux priorités concrètes sont ressorties de ce travail collectif inédit : mieux accueillir et accompagner les jeunes Parisiens tout au long de leur parcours, ainsi que la nécessité de renforcer la visibilité de l'offre de la Ville de Paris en direction de ce public.

Elles se traduiront par la mise en place de deux types de structures. D'une part, 13 espaces jeunes seront ainsi créés, plus grands – d'une superficie minimum de 150m² –, avec un accueil renforcé et un personnel formé pour accompagner les jeunes vers davantage de participation et de citoyenneté, et dans la construction de leur parcours et de leurs projets. Ces espaces jeunes constitueront des équipements pluridisciplinaires et de proximité pour les 16-25 ans.

D'autre part, les centres d'animation seront réunis sous le label « Paris Anim' » et leur fonctionnement se verra assoupli, afin d'offrir plus de libertés à leurs gestionnaires pour proposer un service plus adapté à la demande des Parisiens. Dans une démarche d'éducation populaire, ils proposeront une offre d'activités régulières ou ponctuelles à destination de tous les publics, un accueil et un accompagnement renforcé pour les jeunes ainsi que la mise en place d'activités de convivialité et d'animation de quartier. Ces évolutions garantiront une plus grande ouverture des centres sur leur territoire et favoriseront une augmentation de leur fréquentation, notamment des jeunes.

Un accroissement des cours collectifs et une offre diversifiée d'activités

L'objectif d'augmentation et de démocratisation de la fréquentation des centres d'animation conduira aussi la Ville à privilégier les cours collectifs sur les cours individuels, encore présents dans la moitié des structures. Cette évolution, déjà engagée dans le consensus depuis plusieurs années, a permis de faire émerger une offre vaste et diversifiée, assurant plus de choix aux familles.

La poursuite de ce mouvement permettra de rendre accessibles à encore davantage de jeunes les activités culturelles et de loisirs. L'apprentissage en groupe, dont les vertus sont reconnues par les professionnels, jouera ainsi pleinement son rôle en faveur de la compréhension de l'autre, du vivre-ensemble et de la mixité sociale. Les cours individuels resteront bien entendu possibles dans les conservatoires municipaux.

D'ici la fin du mois de janvier les gestionnaires des centres d'animation auront été reçus par la Ville de Paris afin de poursuivre les échanges sur cette démarche de modernisation et la mise en œuvre progressive de ces mesures.

Contact presse : Mathilde Pieraut / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr